

Le 25 mars 2021 à 18h 30, 13 élus sont présents, 2 conseillers excusés, dont 1 a donné pouvoir, le Maire informe de l'ordre du jour

Compte de gestion 2020

Le Maire expose aux conseillers que le compte de gestion est établi par le trésorier de Figeac à la clôture de l'exercice 2020.

Le maire certifie que les écritures du comptable sont conformes à ses écritures.

Compte administratif 2020 et affectation des résultats

Le conseil municipal, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de	137 303.70
- Un excédent reporté de	241 936.13
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	379 239.83
- Un excédent d'investissement de	40 106.46
- Un déficit des restes à réaliser de	259 418.90
Soit un besoin de financement de	219 312.44

DECIDE

D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2020 : EXCEDENT	379 239.83
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (CPT 1068)	219 312.44
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (CPT 002)	159 927.39

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (CPT 001) EXCEDENT	40 106.46
--	-----------

Vote du budget 2021

Pour rappel, le budget est un document prévisionnel, et annuel. Il doit être équilibré en dépenses et en recettes pour chacune des sections, fonctionnement et investissement.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes pour 919 170.89 €

Les comptes de produits (recettes):

- Chapitre 70 : produits des services du domaine et ventes diverses, les prévisions ont été revues à la baisse, la salle des fêtes n'étant pas louée depuis 1 an.
- Chapitre 73 : Impôt et taxes, les prévisions sont aussi en baisse, dues à la diminution des bases soumises à l'impôt. Le conseil municipal vote à l'unanimité la reconduction des taux pour 2021. La prévision concernant la taxe locale de publicité versée par les commerces est en baisse, l'effort dû à la fermeture pour confinement des commerces non essentiels est reconduit pour 2021. Une dernière recette de ce chapitre est apportée par les droits de mutation, cela concerne l'impôt sur les transactions de biens immobiliers, revue légèrement à la hausse compte-tenu des transactions.
- Chapitre 74 : dotations et participations : la prévision globale du chapitre est en augmentation, due principalement aux compensations de la taxe foncière, alors que la commune ne perçoit plus la dotation globale de fonctionnement.
- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : chapitre constitué des loyers du logement communal et des visites du donjon.
- Chapitre 013 : atténuation de charges : est alimenté par le remboursement des salaires du personnel en arrêt maladie par l'assurance souscrite à cet effet.

Total des recettes de fonctionnement	759 243.50 €
Résultat reporté	159 927.39 €
Total des recettes cumulées	919 170.89 €

Les comptes de dépenses sont répartis comme suit:

- Chapitre 011 : charges à caractères général, les prévisions sont calculées au plus juste et restent très encadrées.

- Chapitre 012 : charges de personnel : reconduction pour le personnel permanent, une ligne est prévue pour les saisonniers au donjon et en espaces verts.
- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : ce chapitre regroupe les indemnités des élus et leurs cotisations, les dépenses sociales en remplacement du CCAS, les frais d'école, la subvention au SIAEP de Capdenac et les subventions aux associations.
- Chapitre 66 : les intérêts des emprunts.
- Chapitre 68 : provision pour les amortissements des fonds de concours au Grand Figeac, pour les dépenses liées au PLU communal et à la réfection du Pont de Sourdilles.

Total des dépenses 699 432.17 €

La section de fonctionnement doit être équilibrée, 219 738.72 € sont dégagés et serviront pour financer les travaux en cours et prévus à la section d'investissement en attente du versement des subventions et de la TVA.

La section d'investissement se divise en trois blocs : les crédits de reports, les dépenses et recettes non individualisées, et les opérations.

Les crédits de reports correspondent aux travaux engagés en 2020 qui n'ont pas pu être réalisés et payés, pour un montant de 1 014 669.40 €,

Les dépenses non individualisées regroupent l'annuité du capital des emprunts à rembourser et les dépenses liées au PLU à rembourser au Grand-Figeac, pour un montant de 75 000.00 €.

Les recettes non individualisées sont alimentées par le fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de 2020, du versement de la taxe d'aménagement sur les dossiers d'urbanisme, des emprunts souscrits et des immobilisations, soit une prévision de 321 902.38 €.

La différence entre les recettes et les dépenses non individualisées sert à couvrir les dépenses des nouveaux projets des opérations.

Les opérations sont au nombre de 7

- Eclairage public 13 000.00 € : travaux au bourg au niveau du Donjon
 - Espaces publics 159 200.00 € : bornes incendies, cour de Vic, plaques de rues et n° de maisons, parking du fossé sous la tour, mur au Soulié, réfection de la croix haute, toilettes publiques, climatisation de la maison des gardes et peintures à l'école, la salle des fêtes et la salle de Vic. 23 600 € sont affectés en recettes identifiés par la subvention pour les toilettes publiques.
 - voirie 83 602.38 € : prévision supplémentaire à la Traverse du Port pour sécuriser la bordure de falaise par la pose de grillage, les travaux sur la voirie communale.
 - Sécurité, achat de panneaux de police routière,
 - achat de mobilier et matériel 3 700 €
 - Etudes d'urbanisation pour les schémas d'assainissement et pluvial.
- réserves foncières 1 000 € pour la mise à jour des affaires en cours, au bourg, à Vic et au Causse.

Le conseil vote le budget à l'unanimité.

Convention avec la Shem

L'attache a été prise auprès de la Shem afin de formaliser le déplacement de la clôture sur la RD 840 au Port, pour l'élargissement du trottoir.

Convention réseaux

Le maire informe que la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL) prévoit l'installation d'un poste de transformation HTA/BT intégré au réseau de distribution publique d'électricité au Port.

Questions diverses

• Pacte de gouvernance du Grand-Figeac

Encadré par la loi, après examen du texte proposé par le Grand-Figeac, le Conseil sollicite la création de commissions et de groupes de travail en petit comité d'une quinzaine de personnes autour des ambitions et préoccupations des communes au sein de la communauté de Communes du Grand Figeac, ainsi que permettre par délégation à un élu entouré d'un groupe de travail, d'instruire des problématiques spécifiques à caractère communautaire, les conclusions seraient portées au conseil communautaire pour décision, officialiser un système de questions – réponses écrites, intégrées au compte-rendu des conseils communautaires, ainsi que la mise en place d'enquêtes de satisfaction auprès des administrés.